

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020
DELIBERATION N° 08

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 19h38), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 17H40), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 19h38) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 17H40) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Secrétaire :
M. BOUTONNET.

Entendu le rapport de Mme Bisauta,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE – Adhésion au réseau AGORES.

AGORES est une association nationale fondée en 1986. Elle regroupe les professionnels de la restauration collective publique et fédère ses membres autour d'une ambition forte : *« proposer une restauration territoriale moderne, citoyenne et de qualité au plus grand nombre »*.

Porteuse d'une dynamique de réseau, son objectif est de favoriser une restauration collective publique exigeante et performante, grâce aux actions suivantes :

- veille technologique et juridique,
- formation auprès des institutions et professionnels : définition de référentiels et normalisation de la profession, présence sur les salons de l'agro-alimentaire, participation à différents colloques,
- participation régulière aux débats professionnels des instances nationales (ministères, associations d'élus, centres de formation, etc.),

- rencontres thématiques en région, comprenant un forum annuel.

L'adhésion au réseau AGORES permet de bénéficier des outils et services dédiés avec notamment :

- un accès offert à l'extranet Adhérents sur www.agores.asso.fr,
- des actualités régulières : points sur la réglementation, actualités des adhérents et focus sur leurs initiatives,
- une diffusion de mailings, veille métier,
- des services spécifiques : FAQ (foire aux questions) entre professionnels afin de diffuser les connaissances et expériences, veille juridique, coordonnées de partenaires locaux...
- des événements associatifs : réunions régionales, Forums, Mélodie des Mets Locaux,
- différentes publications ...

La Ville de Bayonne est engagée de longue date dans un processus d'amélioration continue au bénéfice de son service de restauration scolaire.

Aussi, dans un contexte de profonde mutation de la restauration collective, caractérisé par un travail important réalisé ces dernières années sur la qualité, les approvisionnements de proximité et le gaspillage alimentaire, mais également dans la perspective de l'interdiction de l'utilisation de contenants alimentaires en plastique applicable à compter de 2025, il semble important que la Ville adhère au réseau AGORES. Elle pourra ainsi bénéficier des différentes informations et travaux relatifs à la restauration scolaire et plus particulièrement accéder au groupe de travail sur les alternatives aux conditionnements en plastique.

Par conséquent, au regard des éléments précédemment cités, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Bayonne à l'association AGORES,
- d'autoriser le versement des cotisations annuelles à AGORES (100 € pour l'année 2020),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette adhésion.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne